

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 48 (1919)

Heft: 15

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur ces feuilletons pestilentiels dont tant de chrétiens, *dont tant de femmes qui se croient très chrétiennes*, ne se font pas scrupule de faire leur pâture, parce que le poison y distille goutte à goutte, au lieu de couler à pleins bords comme dans les autres romans. »

Et l'auteur de citer en outre l'opinion de *de Maistre* sur le théâtre, la voici : « L'importance accordée au théâtre est une mesure infaillible de la dégradation des nations. Ce thermomètre n'a jamais trompé. »

BIBLIOGRAPHIE

Les Feuilles d'hygiène et de médecine populaire. 54^me année. Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel. Attinger frères, éditeurs. — Un an : Suisse, 3 fr., étranger, 3 fr. 50.

Citons quelques articles parus dans les numéros de mai, juin et juillet : Les droits du nourrisson : A Grosenberg. — Préoccupations intestinales des vieillards. — Le danger des limaces : Dr Eug. Mayor. — Le lait hypersucré dans le traitement des dyspepsies infantiles avec vomissement. — Des convulsions dans la première enfance. — Frissons et refroidissements. — Les dangers du mariage des tuberculeux. — La dégénérescence des artères. — L'iode en médecine. — Traitement du rhumatisme chez l'enfant. — La bouteille « Thermos » convient-elle pour la conservation du lait chaud, etc. ? Recettes et conseils pratiques dans chaque numéro. — Nos spécimens gratuits et franco sur demande.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération. — Le comité directeur du *Verein katholischer Lehrer und Schulmänner der Schweiz* publie, comme tirage à part de la *Schweizer-Schule*, un communiqué dans lequel il déplore la triste situation matérielle dans laquelle se débattent tant d'instituteurs dans nos cantons catholiques. Grâce à la guerre et à ses suites économiques, tout a renchéri formidablement : ce renchérissement, les instituteurs le sentent aussi, et il ne faut pas s'étonner dès lors s'ils demandent une augmentation de traitement, d'après les principes mêmes formulés dans l'encyclique *Revum novarum*.

L'école joue un rôle de plus en plus important ; l'instituteur voudrait pouvoir se consacrer tout entier à sa tâche, libre de tout souci matériel : mais il faudrait pour cela que sa situation financière soit en rapport avec l'importance de la place qu'il a dans la société. Cette place prépondérante, trop de catholiques encore la dédaignent : ils rapinent avec l'instituteur, ils supputent, avant de le payer, jusqu'au dernier sou les revenus qu'il peut se faire en dehors de l'école, sans se rendre compte du danger que présentent pour les progrès de l'école ces multiples occupations accessoires ; on lui reproche ses vacances, sans vouloir comprendre leur absolue nécessité, tant pour les élèves que pour les maîtres. Il est grand temps de résoudre équitablement la question du traitement des instituteurs catholiques. Les petites payes de jadis ne suffisent plus : une maladie, le service militaire les réduisent souvent à rien.

D'autres cantons ont déjà pris les devants : dans les cantons suivants, les instituteurs sont payés :

Canton	Traitement
Argovie	4 000-5 800 fr.
Zurich	3 800-5 000 » *
Berne	3 500-4 700 » **
Schaffhouse	4 000-5 200 »
Soleure	3 500-4 400 » **
Glaris	3 500-4 700 »

* Avec en plus le logement, le bois et de grandes allocations de la part des communes.

** Avec le logement et le bois.

A Lucerne, le corps enseignant demande et obtiendra probablement les traitements suivants :

Instituteurs primaires	3 600-4 800 fr.
Institutrices primaires	3 400-4 600 »
Maîtres secondaires	4 200-5 400 »
Maîtresses secondaires	4 000-5 200 »

Il ne suffit plus aux communes, lorsqu'un instituteur demandera une augmentation, de répondre que cela lui est impossible. Coûte que coûte, il faut que ces augmentations soient rendues possibles : c'est pour nous autres catholiques un devoir, c'est un devoir aussi pour les hommes d'Etat catholiques. Si nous n'agissons pas, en effet, d'autres agiront et quelle influence auront-ils, ceux-là ? N'oublions pas aussi qu'il existe un mouvement qui voudrait *centraliser* tous les mouvements en faveur d'une amélioration des traitements des instituteurs, mouvement antireligieux et socialiste essentiellement. Nous devons prendre les devants, afin de ne donner prise en aucune manière aux tentatives de propagande socialiste : nous agissons ainsi pour le plus grand bien de notre pays.

La Société fribourgeoise d'Education s'unit de tout cœur aux initiateurs et aux signataires de cet appel — MM. W. Maurer, Sursée, président; L. Rogger, Hitzkirch; A. Elmiger, Littau; W. Arnold, Zoug; J. Troxler, Lucerne — et fera tout son possible pour appuyer leurs efforts afin que les éducateurs du peuple fribourgeois parviennent aussi le plus tôt possible à une situation matérielle digne de leur belle mission.

Fribourg. — A la suite des récents examens, la commission cantonale des études a délivré comme suit des brevets de capacité pour l'enseignement primaire :

1^{er} degré : MM. Loup, Robert, de Bussy; Æby, Georges, de Fribourg; Auderset, Pius, de Liebistorf; Lehmann, Pius, de Guin; Schuwey, Oswald, de Bellegarde; M^{lles} Blanc, Marcelle, de Bulle; Boschung, Charlotte, de Bellegarde; Boshell, Amélie, de Bogota (Colombie); Chéseaux, Jeanne, de Lavey; Cottet, Thérèse, de Bossonnens; Curty, Maria, de Montagny-les-Monts; Dubois, Olga, de La Chaux-de-Fonds; Equey, Antonie, de Villariaz; Feigel, Jeanne, de Sales (Sarine); Grandjean, Angéline, d'Enney; Gremaud, Jeanne, de Vuadens; Niedegger, Joséphine, de Fribourg; Nicolet, Elise, de Cottens; Nissille, Monique, de Vuisternens-en-Ogoz; Nordmann, Clémence, de Niederhagenthal (Alsace); Schmidt, Marie, de Sao-Paolo (Brésil); Spagnoli, Madeleine, de Martigny; Yenny, Regina, de Tavel.

2^{me} degré : MM. Bæriswyl, Odilon, de Saint-Ours; Both, Jean, de Lessoc; Gummy, Paul, d'Avry-sur-Matran; Helfer, Henri, de Courlevon; Pasquier, Louis, du Pâquier; Sudan, Louis, de Chavannes-les-Forts; Tinguely, Gustave, de La Roche; Ody, Auguste, de Vaulruz; Forster, Albert, de Bümplitz; Pfister, Hermann, de Chiètres; Schneider, Félix, de Bœsingen; M^{lles} Berset, Maria, d'Autigny; Descloux, Julie, de Romanens; Jordan, Jeanne, de Montbovon; Jordan, Maria, de Lussy; Magnin, Eugénie, de Hauteville; Oberson, Marcelle, d'Estévenens; Schorro, Edith, de Praroman; Thurler, Jeanne, de Bellegarde.

3^{me} degré : MM. Rossier, Raymond, de Lovens; Renevey, Arthur, de Montagny-la-Ville; M^{lle} Pasquier, Madeleine, du Pâquier.

Brevet pour l'enseignement des ouvrages manuels : M^{lles} Bise, Berthe, de Montborget; Brulhart, Marie, de Brünisried; Charrière, Marie-Thérèse, de Cerniat; Charrière, Marie, de Cerniat; Cottet, Marie, de Bossonens; Marmy, Yvonne, de Forel; Belk, Clara, de Courlevon; Fischler, Amélie, d'Oberschwœrstadt (Baden); Fankhauser, Emma, de Trub; Gaberell, Louise, d'Altavilla; Helfer, Rosa, de Burg; Wiedenmeier, Cécile, de Bâle.

† *M. Alfred Berset, instituteur.* — Lundi, 25 août, eut lieu, à Estavayer-le-Gibloux, l'enterrement de M. A. Berset, jeune instituteur, qui dut renoncer prématurément à ses fonctions à cause de son mauvais état de santé. Après avoir suivi régulièrement les cours d'aspirant instituteur, il fut breveté en 1911 et, la même année, placé à la tête de l'école mixte de Forel, qu'il dirigea pendant trois ans. Il voulut tenter une autre carrière, mais l'implacable maladie, qui l'avait empêché de déployer toute son activité, vient de l'enlever à l'affection des siens, à l'âge de 27 ans.

RENOUVELLEMENT DES BREVETS

Les instituteurs et institutrices dont le brevet de capacité est périmé, ou le sera dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu au Lycée de Fribourg, le **mardi 23 et le mercredi 24 septembre 1919**, chaque jour dès 8 heures précises du matin.

Il sera procédé aux examens dans les limites du programme simplifié qui a été publié dans la *Feuille officielle* et le *Bulletin pédagogique*, en avril et mai écoulés.

Le brevet définitif et la prime d'âge ne peuvent être concédés sans que l'instituteur ait subi les examens de renouvellement. Les brevets expirés doivent être adressés avec les certificats réglementaires au Bureau de la Direction par l'intermédiaire des inspecteurs scolaires.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

GEORGES PYTHON.
